

Validé par le BEX du 18 mai 2020

RÈGLEMENT FÉDÉRAL PAGAIES COULEURS

La Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie édicte le règlement fédéral Pagaies Couleurs relatif à la méthode fédérale de formation et de certification des pratiquants·e·s.

Sommaire du règlement Pagaies Couleurs

- A - Cadre réglementaire
- B - Présentation des niveaux de certification Pagaies Couleurs
- C - Modalités de certification des Pagaies Couleurs et de délivrance des diplômes
- D - Modalités d'habilitation des Cadres Certificateurs Pagaies Couleurs
- E - Obligations en termes de partenariat, de communication ou d'opérations promotionnelles
- F - Conditions économiques et procédures d'achat
- G - Recours -sanctions

Acronymes du document

- A-MFPC : Aspirant – Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs
- BEF : Bureau Enseignement et Formation (de la CNEF)
- BEX : Bureau Exécutif (de la FFCK)
- CCPC : Cadre Certificateur Pagaies Couleurs
- CNEF : Commission Nationale Enseignement et Formation
- CREF : Commission Régionale Enseignement et Formation
- CTSN : Conseiller·e Technique Sportif National
- CTSR : Conseiller·e Technique Sportif Régional
- DTN : Directeur·trice·tion Technique National·e
- EFCK : École Française de Canoë Kayak
- EPP : Euro Paddle Pass
- EPS : Education Physique et Sportive
- FFCK : Fédération Française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie
- INF : Institut National de Formation
- PC : Pagaies Couleurs
- PCJ : Pagaies Couleurs Jeunes

Abréviations des disciplines et embarcations

Eau Vive (EV)		Eau calme (EC)		Mer	
Descente	DE	Canoë Ouvert	CO	Kayak de mer	KM
Freestyle	FS	CEL	CL	Ocean Racing	OR
Rafting	RF	Dragon Boat	DB	Pirogue	PI
Rivière Sportive	RS	Kayak-polo	KP	Stand Up Paddle	SUP
Slalom	SL	Marathon	MA	Wave-ski	WS
Stand Up Paddle	SUP	Randonnée	RD		
		Stand Up Paddle	SUP		

A / Cadre réglementaire

En vertu des articles L.131-16, L. 211-2 et L. 131-16 1 du Code du Sport et par délégation du Ministère des Sports, la FFCK dispose de pouvoirs techniques et normatifs pour, entre autres :

- édicter les règlements fédéraux sportifs et les règlements fédéraux de formation des pratiquant·e·s et des cadres,
- définir les normes de classement technique, de sécurité et d'équipement des espaces, des sites et des itinéraires,
- veiller au respect des règles techniques de sécurité, d'encadrement et de déontologie.

Ainsi, nul ne peut se prévaloir d'un titre sanctionnant des compétences techniques et des connaissances dans les disciplines du canoë kayak, des sports de pagaie et associées relevant de la délégation de service public de la FFCK, s'il n'a pas été délivré par cette dernière dans les conditions définies par ses règlements fédéraux.

B / Présentation des niveaux de certification Pagaies Couleurs

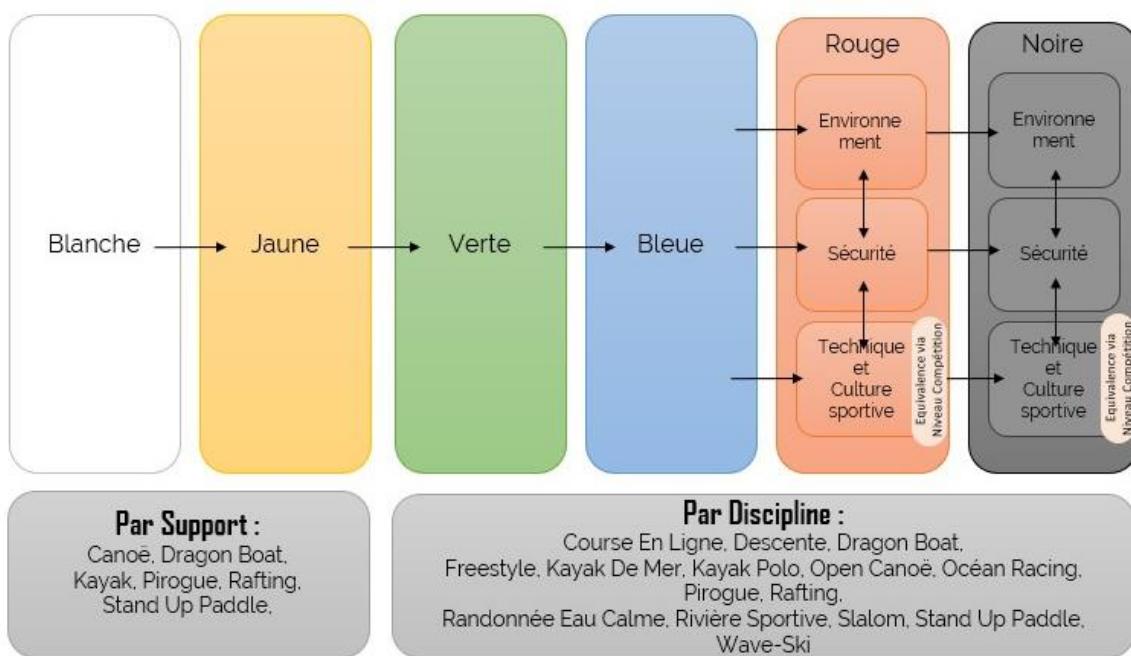
Description générale de la progression

La progression Pagaies Couleurs, de la Pagaie Couleur Blanche à la Pagaie Couleur Noire est constituée d'une méthode qui s'appuie sur des outils qui accompagnent et valorisent les pagayeurs et pagayeuses et leurs expériences diversifiées de navigation (milieux, modes de pratique, embarcations, disciplines, parcours).

La progression se décline :

- Par embarcation pour les Pagaies Couleurs blanches et jaunes
- Par discipline pour les Pagaies Couleurs vertes, bleues, rouges et noires.
- Selon des fondamentaux de quatre ordres :
 - La culture sportive : la connaissance du système fédéral, des disciplines et de quelques notions sur l'entraînement.
 - L'environnement : la connaissance des facteurs physiques et environnementaux, de la faune et de la flore ayant un lien direct avec la pratique des disciplines.
 - La sécurité : la sécurité vis-à-vis de soi, vis-à-vis des autres et vis-à-vis du milieu.
 - La technique : la propulsion, la transmission, l'équilibre et la direction.

Le schéma général du dispositif



C / Modalités de certification des Pagaies Couleurs et de délivrance des diplômes

1 – Modalités d’organisation et de certification d’une session de certification Pagaies Couleurs

1 – 1 Quelles structures peuvent organiser des sessions de certification Pagaies Couleurs ?

Peut organiser des sessions de certification Pagaies Couleurs Blanches et Pagaies Couleurs Jaunes :

Toute structure membre ou organe déconcentré de la FFCK.

Toute structure partenaire de la FFCK dont la convention précise la possibilité de délivrer des Pagaies Couleurs Blanches et Jaunes.

Peut organiser des sessions de certification Pagaies Couleurs Vertes :

Toute structure membre ou organe déconcentré de la FFCK.

Toute structure partenaire de la FFCK dont la convention précise la possibilité d’organiser des certifications de Pagaies Couleurs Vertes.

Peut organiser des sessions de certification Pagaies Couleurs Bleues:

Toute structure membre ou organe déconcentré de la FFCK.

Peut organiser des sessions de certification Pagaies Couleurs Rouges et Noires :

Seule la FFCK peut organiser et déléguer l’organisation des sessions de certification pour les niveaux rouges et noirs à la suite une session d’habilitation (H2) organisée par la FFCK.

1 – 2 Qui peut certifier un niveau Pagaies Couleurs ?

Un certificateur ou une certificatrice ne peut certifier que les Pagaies Couleurs qu'il·elle possède.

Peut certifier jusqu’à la Pagaie Couleur Jaune :

Tout cadre titulaire au moins du diplôme fédéral d’AMFPC (Aspirant Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs), EF1 (Entraîneur Fédéral 1) ou EF2 (Entraîneur Fédéral 2) majeur·e et titulaire d'une licence en cours de validité, ouvrant des droits à certifier.

Tout·e diplômé·e professionnel·le possédant les prérogatives permettant l’encadrement du Canoë Kayak et des sports de pagaie (DE JEPS / BP JEPS / STAPS / BP APT...), et titulaire d'une licence en cours de validité, ouvrant des droits à certifier.

Tout enseignant·e, ETAPS, professeur·e d’EPS dans le cadre de sa fonction et titulaire d'une licence en cours de validité, ouvrant des droits à certifier.

Peut certifier jusqu’à la Pagaie Couleur Bleue

Tout·e titulaire du diplôme fédéral de MFPC (Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs)

Tout·e majeur·e titulaire d'un diplôme EF1 (Entraîneur Fédéral 1) ou EF2 (Entraîneur Fédéral 2), de la certification H1 et titulaire d'une licence en cours de validité, ouvrant des droits à certifier.

Tout·e diplômé·e professionnel·le possédant les prérogatives permettant l'encadrement du Canoë Kayak et des sports de pagaie (DE JEPS / BP JEPS / STAPS / BP APT...), de la certification H1 et titulaire d'une licence en cours de validité, ouvrant des droits à certifier.

Peut certifier les Pagaies Couleurs Rouges et Noires

Un cadre certificateur·trice (H2) identifié par la fédération dans le cadre défini au paragraphe 1.1. La certification doit être réalisée par deux cadres · certificateurs·trices

1 – 3 Quelles sont les conditions d'accès à la certification Pagaies Couleurs ?

Les conditions d'inscription et d'accès à la certification Pagaies Couleurs sont les suivantes :

Niveaux de Pagaies Couleurs	Conditions d'accès à la certification
Pagaie Couleur Blanche	Etre titulaire d'une licence FFCK qui ouvre des droits. Une exception est faite pour les Pagaies Couleurs certifiées sur le temps scolaire : Il n'est alors pas nécessaire que le pagayeur possède un titre fédéral.
Pagaie Couleur Jaune	Etre titulaire d'une licence FFCK qui ouvre des droits. Une exception est faite pour les Pagaies Couleurs certifiées sur le temps scolaire : Il n'est pas nécessaire que le pagayeur possède un titre fédéral.
Pagaie Couleur Verte d'une discipline	Etre titulaire d'une licence FFCK qui ouvre des droits.
Pagaie Couleur Bleue d'une discipline	Etre titulaire d'une licence FFCK qui ouvre des droits.
Pagaie Couleur Rouge d'une discipline	Etre titulaire d'une licence FFCK qui ouvre des droits. Présenter tous les pré-requis de navigation, correspondant à la Pagaie Rouge visée, validés par un ou plusieurs cadres certificateurs·trices. Être titulaire : - D'une Pagaie Bleue obtenue sur la même discipline ou de son équivalent reconnu par l'Euro Paddle Pass. ou - D'un diplôme professionnel en canoë kayak. ou - D'une Pagaie Rouge obtenue sur une discipline du même milieu ou de son équivalent reconnu par l'Euro Paddle Pass. - De la capacité technique et culture sportive validée par équivalence avec le niveau de pratique compétitive de la discipline concernée (cf article 4.1).
Pagaie Couleur Noire d'une discipline	Etre titulaire d'une licence ouvrant des droits de la FFCK. Présenter tous les prérequis de navigation, correspondant à la Pagaie Noire visée, validés par un cadre H2 Être titulaire : - d'une Pagaie Rouge de la discipline ou de son équivalent reconnu par l'Euro Paddle Pass. ou - d'une Pagaie Noire obtenue sur une discipline du même milieu ou de son équivalent reconnu par l'Euro Paddle Pass.

	- De la capacité technique et culture sportive ayant été validée par équivalence avec le niveau de pratique compétitive de la discipline concernée (cf article 4.1).
--	--

2 – Modalités de certification des Pagaies Couleurs

2 – 1 Certification des capacités techniques, culture sportive, sécurité et environnement.

De la Pagaie Couleur Blanche à la Pagaie Couleur Bleue, l'ensemble des capacités : environnement, sécurité, technique et culture sportive font l'objet d'une unique validation par le Cadre Certificateur·trice. (H1 ou H2).

Pour les Pagaies Couleurs Rouges et Noires : Les Pagaies Couleurs sont divisées en 3 capacités distinctes et indépendantes les unes des autres :

- La capacité environnement
- La capacité sécurité,
- La capacité technique et culture sportive,

Un principe d'horizontalité est mis en place pour ces 3 capacités : un ou une licencié·e répondant aux conditions d'accès à la certification Pagaies Couleurs définies dans l'article 1-3 peut progresser de manière horizontale dans une même capacité. Pour un titulaire de la Pagaie Couleur Bleue, il est par exemple possible de valider la capacité environnement de la pagaie rouge puis de la pagaie noire sans avoir validé les capacités sécurité ou technique et culture sportive.

2 – 2 Quelles sont les formes de certification ?

La méthode de certification des niveaux ou des capacités Pagaies Couleurs est laissée à l'appréciation du·de la Cadre Certificateur·trice (H1 ou H2) et peut se faire de différentes manières :

Sous la forme d'une session d'examen :

- C'est une session de certification visant l'obtention d'une pagaie couleur.
- Cette session de certification porte sur un ensemble de tests (environnement, sécurité, technique et culture sportive) définis par le cadre certificateur·trice sur la base du référentiel de la pagaie couleur concernée.

Sous la forme d'un contrôle en cours de formation :

- C'est une session de certification intégrée à une formation visant l'obtention d'une Pagaie Couleur ou dans le cadre de la pratique régulière en club.
- Pour une session sous forme de contrôle en cours de formation :
 - Dans le cas des Pagaies Couleurs Blanches à Bleues l'ensemble du référentiel de compétences défini pour la Pagaie Couleur concernée doit être validé (environnement, sécurité, technique et culture sportive).
 - Dans le cas des Pagaies Couleurs Rouges et Noires, l'ensemble du référentiel de compétences défini pour la capacité visée doit être validé.

Dans le cas du contrôle en cours de formation, le formateur ou la formatrice doit être également Cadre Certificateur·trice habilité·e pour le niveau concerné.

2– 3 Quelles sont les outils d'évaluation ?

- Le Cadre Certificateur ou la certificatrice s'appuie sur les référentiels de compétences correspondants au niveau de la Pagaie Couleur visée pour mettre en place une session de certification.
- Les capacités Environnement pourront être certifiées via la plateforme d'e-learning de la FFCK.

Pour le public en situation de handicap :

- Le référentiel de compétences attendu peut-être aménagé, en raison d'un handicap, par le·la Cadre Technique référent·e de la FFCK en charge de la pratique handisport.

2 – 4 Quelles sont les conditions de certification d'une pagaie couleur ?

Pour certifier une Pagaies Couleurs, il faut que toutes les compétences identifiées dans le référentiel du niveau soient validées, que ce soit dans le cadre d'une session d'examen ou dans celui d'un contrôle en cours de formation.

3 – Modalités de délivrance des diplômes Pagaies Couleurs

3 – 1 Demande de certification Pagaies Couleurs par le cadre certificateur·trice ou par la structure membre.

Les cadres Certificateurs·trices ou des structures membres (sous couvert de renseigner le nom d'un cadre certificateur) disposent d'un accès pour intégrer les Pagaies Couleurs blanches à bleues via l'intranet fédéral :

- Le certificateur ou la certificatrice importe dans la base de données fédérale les résultats de sa certification, avec l'accord du·de la gestionnaire de la structure concernée.
- Dans le cas d'une certification durant le temps scolaire, les modalités de transmission sont définies dans la convention de partenariat. Cette liste ne sera pas intégrée à la base de données fédérale tant que le pratiquant ou la pratiquante ne sera pas licencié·e.

3 – 2 Validation de la certification :

Lors de la validation d'une demande de certification d'une Pagaie Couleur par le club ou par le cadre :

- Le ou la cadre certificateur désigné·e reçoit un mail récapitulatif de sa demande.
- Le président ou la Présidente de la CREF et le ou la cadre technique régional·e référent·e formation reçoivent, à partir de la Pagaie Couleur verte, un courriel récapitulatif de la demande, sur lequel ils peuvent effectuer des modifications durant un délai de 15 jours.

4 – Modalités d'équivalences

4 - 1 Equivalences entre le niveau sportif et les capacités technique et culture sportive des Pagaies Couleurs Rouges et Noires

Les blocs "technique - culture sportive" des pagaies Couleurs Rouges et Noires peuvent être validés automatiquement suivant le niveau de compétition du candidat.

La relation entre le niveau sportif et les capacités techniques des Pagaies Couleurs fera l'objet d'une annexe validée par la Commission Sportive de la FFCK.

4-2 Équivalences entre dispositifs 2008 et 2020.

Les certifications Pagaies Couleurs acquises précédemment par les licenciés·es sont conservées sur la base de données de la FFCK.

Pour les Pagaies Couleurs Jaunes, Vertes et Bleues des équivalences entre les Pagaies Couleurs par milieu et les Pagaies Couleurs version 2020 s'effectuent automatiquement lors d'une inscription sur une compétition selon le tableau suivant :

Pagaies Couleurs par milieu (1997 - 2008)	Inscription en compétition de niveau	Pagaies Couleurs 2020
Jaune	Régional	Jaune par support
Verte	National	Verte disciplinaire
Bleue	National	Bleue disciplinaire

4-3 : Equivalences Cadre certificateur·trice :

Les cadres Certificateurs·trices Pagaies Couleurs (CCPC) deviennent cadres Certificateurs·trices (H1).

Il n'existe pas d'équivalence entre le pool de formateurs·trices des Pagaies Couleurs 1997 et 2008 et l'habilitation H2 des Pagaies Couleurs 2020. Une nouvelle habilitation sera proposée par la FFCK (H2).

D / Modalités d'habilitation des cadres

1 – Rôle de la CNEF

La Commission Nationale Enseignement Formation (CNEF) met en place, forme et anime un réseau de Certificateurs·trices habilités «H2 ». Pour cela, elle doit :

- Veiller à ce que ce réseau comprenne un nombre suffisant de membres avec une bonne répartition sur le territoire national,
- Assurer la formation des membres de ce réseau.

Elle est chargée de contrôler le bon déroulement des sessions d'habilitation (H1 et H2) des certificateurs et certificatrices et de vérifier si les procédures sont appliquées.

2 – Rôle des CREF

Les CREF sont chargées de :

- Veiller à l'application des directives de la Commission Nationale,
- Promouvoir et organiser en cas de besoin une habilitation H1.

3 – Certificateurs et certificatrices habilités H2

La FFCK constitue un réseau de certificateurs·trices H2. Ce réseau est composé d'encadrants·es experts·es licenciés·es:

- Titulaires d'un diplôme au moins équivalent au moniteur fédéral (MFPC),
- Titulaires d'une certification Pagaies Couleurs Noire,
- Ayant satisfait à la participation et à la réussite d'une session d'habilitation H2,
- Etant actif dans la délivrance de Pagaies Couleurs Rouges ou Noires : Il est nécessaire de délivrer au moins une Pagaies Couleurs Rouge ou Noire tous les 2 ans,
- S'impliquant au moins tous les 5 ans dans les actions de regroupement H2.

Rôle des Certificateurs habilités H2 :

Les certificateurs et certificatrices habilités H2 ont pour mission l'organisation des sessions de validation des Pagaies Couleurs Rouges et Noires avec l'accord de la FFCK.

4 – Organisation des stages d'habilitation H1

Les CREF organisent les habilitations H1.

Quels sont les objectifs généraux des stages d'habilitation ?

- Former à la certification des Pagaies Vertes et Bleues,
- Faire du lien entre la construction des cycles d'activités / de progression et les niveaux de certification chez les encadrants·es.
- Former à repérer et évaluer, en autonomie, les compétences chez un·e pratiquant·e et les associer aux niveaux d'expertise du système Pagaies Couleurs.
- S'approprier le règlement et les procédures de délivrance des Pagaies Couleurs.

Comment sont-ils organisés ?

Ces stages peuvent être proposés :

- au cours de stages d'habilitation à part entière
- au cours d'une formation fédérale ou d'état organisée par un CRCK ou par la FFCK. Dans ce cas, l'habilitation ne pourra être délivrée seulement si le candidat, la candidate a réussi à valider la formation en question.

Qui peut participer aux journées d'habilitation H1 (sauf celles intégrées à une formation fédérale) ?
Toute personne titulaire d'un titre fédéral permanent et adéquat (adhérent·e d'une structure affiliée ou agréée de la FFCK).

Et

- Titulaire d'un diplôme professionnel identifiant des prérogatives d'encadrement en Canoë Kayak.

ou

- Titulaire d'un diplôme fédéral au-delà de l'AMFPC.

ou

- Toute personne fonctionnaire et disposant de prérogatives à l'encadrement du canoë-kayak et des sports de pagae.

Quel est le prix de l'habilitation ?

Le tarif de l'habilitation (H1) est fixé par le BEX de la FFCK et est facturé au CRCK organisateur.

Modalités organisationnelles :

1. La structure CRCK organisatrice enregistre une session de formation sur l'extranet fédéral..
2. Une fois le nombre de lauréats·es connu et renseigné sur l'extranet, la FFCK facture à la structure organisatrice chaque habilitation délivrée.

E/ Obligations en termes de partenariat, communication ou opérations promotionnelles

Pagaies Couleurs est une marque protégée et déposée par la FFCK. Toute utilisation des supports de communication des outils Pagaies Couleurs nécessite un accord préalable de la FFCK.

F/ Conditions économiques et procédures d'achat

Comment sont définis les prix des produits Pagaies Couleurs ?

Le dispositif de progression Pagaies Couleurs nécessite des investissements humains et matériels importants. Aussi, chaque document à l'attention du pagaye·use ainsi que chaque outil à l'attention des moniteurs fera l'objet d'une facturation de la part de la FFCK. Les tarifs de ces documents et outils peuvent être révisés par la FFCK.

Comment faire une demande d'un duplicata de diplôme ?

La FFCK délivre des duplicatas à partir de la Pagaie Jaune, sur demande :

- du diplômé, de la diplômée
- du ou de la gestionnaire d'une structure membre de la FFCK ou d'une structure déconcentrée.

Cette demande sera facturée par la FFCK au demandeur.

G/ Recours – sanctions

En cas de manquement au règlement fédéral pagaies couleurs, le bureau exécutif se voit le droit de prendre toute mesure utile et de saisir la commission de discipline de la FFCK